

Cadre régional FVC-PFEV : Extension

Lieu :
Régional

Identification du Projet :
51247

Secteur d'activité :
Institutions financières

Public/Privé :
Privé

Catégorie environnementale :
IF

Date prévue de présentation devant le Conseil d'administration :
24 juillet 2019

Statut :
Concept examiné

Date de publication du document de synthèse du Projet en langue anglaise :
20 juin 2019

Description du Projet

Octroi d'un montant maximum de 400 millions de dollars ÉU pour une extension du Cadre régional FVC-PFEV (Identification du projet 50223). L'Extension prévoit l'affectation supplémentaire de 300 millions de dollars ÉU provenant des ressources ordinaires de la Banque et de jusqu'à 100 millions de dollars ÉU fournis par le Fonds vert pour le climat. Ce financement sera déployé au moyen des Mécanismes de financement pour une économie verte en Arménie, en Égypte, en Géorgie, en Jordanie, au Maroc, en Moldova, en Mongolie, en Serbie, au Tadjikistan et en Tunisie. L'Extension accordera un financement aux institutions financières locales compétentes des pays éligibles, pour qu'elles puissent proposer des prêts au secteur privé (entreprises, particuliers, coopératives de logement, fournisseurs et distributeurs de technologies climatiques très performantes et prestataires de services) afin d'encourager les investissements visant à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter, à l'appui de la transition vers une économie verte.

Objectifs du Projet

Cette Extension contribuera à la création de nouveaux marchés ou à la consolidation de marchés existants spécialisés dans les financements destinés à atténuer les effets du changement climatique et à s'y adapter. Elle contribuera ainsi à l'objectif stratégique du Programme de transition vers une économie verte de la Banque, notamment parce qu'elle s'adresse à des projets plus modestes, que la Banque ne serait pas en mesure de financer directement. Cette Extension permettra de passer à l'échelle supérieure, en soutenant le financement de plus de 5000 projets reproductibles et modulables susceptible d'atténuer les effets du changement climatique et de s'y adapter, dans les secteurs de l'industrie, du commerce, du logement, des transports et de l'agriculture. Elle permettra également de surmonter les nombreux obstacles auxquels se heurtent, sur les marchés, les chaînes d'approvisionnement technologique et de libérer le potentiel du secteur privé en matière d'investissement.

Impact sur la transition

Cette seconde affectation de fonds au titre du Cadre régional FCV-PFEV, réalisée dans le cadre de l'Extension, encouragera la transition vers des économies durables sur le plan environnemental, faiblement carbonées et résilientes face aux changements climatiques dans 10 des pays où la BERD investit, évitant ainsi à ces pays de s'enfermer dans des choix de solutions polluantes, fortement émettrices de carbone, vulnérables aux aléas climatiques ou nuisibles à l'environnement. Pour y parvenir, des fonds et un savoir-faire seront proposés à des intermédiaires financiers, afin que ceux-ci puissent soutenir des technologies et des solutions « climatiques » performantes.

Le client :

Les emprunteurs seront des institutions financières locales (banques, institutions de microfinancement, sociétés de crédit-bail et fournisseurs de technologies présents dans les pays éligibles).

Financement de la BERD

300 millions de dollars ÉU

Cofinancé par Fonds vert pour le climat, à hauteur de 100 millions de dollars ÉU.

Coût total du Projet

300 millions de dollars ÉU

Synthèse environnementale et sociale

Catégorie IF (PES 2014). Les institutions financières parties prenantes de l'Extension seront toutes tenues de respecter les Exigences de performance 2, 4 et 9 de la BERD, et d'adopter et de mettre en œuvre les procédures de gestion des risques environnementaux et sociaux de la BERD à l'intention des institutions financières. Les sous-projets éligibles devront se conformer à la législation nationale sur les questions environnementales, sociales et relatives à l'emploi, la santé et la sécurité, ainsi qu'aux

critères d'éligibilité environnementaux et sociaux applicables aux sous-projets portant sur les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Les institutions financières parties prenantes recevront confirmation de la part d'un consultant chargé du dispositif engagé par la BERD. Les institutions financières parties prenantes seront toutes tenues de soumettre des rapports annuels environnementaux et sociaux à la Banque en se servant du FI Sustainability Index (Indice de durabilité des IF), y compris des rapports sur les sous-projets et leurs avantages pour atténuer le changement climatique et s'y adapter.

Coopération technique

L'Extension sera soutenue par un programme de coopération technique de quelque 21 millions de dollars EU, qui sera consacré à des activités de renforcement des capacités, de marketing, d'évaluation des projets et de suivi et compte rendu d'ordre général. Un volet distinct portant sur la problématique du genre sera également mis en place en parallèle. Il visera à remédier aux problèmes liés au genre, que ce soit au niveau de l'offre ou de la demande, lors de la conception et du marketing d'instruments de crédit verts.

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, contacter la société cliente.

Pour les projets du secteur public, consulter [Passation de marchés](#) sur le site de la BERD

Tél : +44 20 7338 6794

Courriel : procurement@ebrd.com

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant tout projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél : +44 20 7338 7168

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP définit la manière dont la BERD diffuse les informations et consulte ses partenaires pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations. Consulter sur le site de la BERD la page concernant la Politique d'information du public précisée ci-après afin de connaître la démarche à suivre pour demander un Rapport du Conseil d'administration sur un projet du secteur public.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

Le [Mécanisme de recours sur les projets](#) (MRP) est le dispositif de reddition de comptes de la BERD. Il permet un examen indépendant des recours formulés par des personnes ou des organisations au sujet de projets financés par la Banque qui auraient causé, ou seraient susceptibles de causer, un tort sur le plan environnemental et/ou social.

La page [Mécanisme de recours sur les projets](#) peut être consultée pour obtenir des précisions sur les modalités de dépôt d'un recours. L'Agent du MRP (pcm@ebrd.com) est disponible pour répondre à toute question concernant le dépôt d'un recours et les critères d'enregistrement et d'éligibilité, conformément au [Règlement du MRP](#).